

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

COMITÉ D'ENQUÊTE DU CONSEIL  
CANADIEN DE LA MAGISTRATURE

N°: CCM16-0179

PRÉSENTS : L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président  
L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre  
L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre  
M<sup>e</sup> BERNARD SYNNOTT, membre  
M<sup>e</sup> PAULE VEILLEUX, membre

Dans l'affaire concernant le :

**JUGE MICHEL GIROUARD**

ENQUÊTE EN VERTU DES ARTICLES 63.1  
ET 63.3 DE LA "LOI SUR LES JUGES"  
AUDIENCE DU 8 MAI 2017

---

VOLUME N° 1  
PAGES 1 à 104

COMPARUTIONS:

M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND,  
M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL,  
M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY,  
avocats du Comité;

M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY,  
M<sup>e</sup> LOUIS MASSON,  
M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS,  
avocats du juge Michel Girouard.

I N D E X

	Page
REPRÉSENTATIONS . . . . .	3

\* \* \* \* \*

LISTE DES PIÈCES

E-1 :	Avis d'allégations modifié. . . . .	6
E-2 :	Rapport du premier Comité au Conseil canadien de la magistrature . . . . .	7
E-3 :	Synthèse amincie de maître Doray. . . . .	7
E-4 :	Dossier de preuve, devant le premier Comité, incluant les notes sténographiques . . . . .	34
E-5 :	Le rapport du Conseil canadien de la magistrature à la ministre. . . . .	35
E-6 :	Lettre conjointe des ministres. . . . .	35
E-7 :	Affidavit de l'honorable juge Marc Ouimette. . . . .	69

\* \* \* \* \*

\* \* \* \*

- SÉANCE DE L'AVANT-MIDI -

\* \* \* \*

- ADVENANT 9 h 31,

OUVERTURE DE L'AUDIENCE -

\* \* \* \*

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, le Comité reprend ses travaux d'enquête sur les deux (2) allégations que renferme l'Avis d'allégations modifié.

La première de ces allégations est que :

*«Le juge Girouard est inapte à remplir utilement ses fonctions de juge, en raison de l'inconduite dont il s'est trouvé coupable à l'occasion de l'enquête conduite par le premier Comité, laquelle conduite étant exposée plus explicitement aux conclusions de la majorité reproduite aux paragraphes 223 à 242 de son rapport.»*

Monsieur le juge Girouard, bonjour!

**L'HONORABLE MICHEL GIROUARD :**

Bonjour!

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, a) :

*«Le juge Girouard a fait défaut de collaborer avec transparence et sans réticence à l'enquête du premier comité.»*

b) :

*«Le juge Girouard a fait défaut de témoigner d'une manière franche et intègre dans le cadre de cette enquête.»*

c) :

*«Le juge Girouard a tenté d'induire le premier Comité en erreur en dissimulant la vérité.»*

Deuxième allégation :

*«Le juge Girouard est également inapte à remplir utilement ses fonctions pour avoir manqué à l'honneur et à la dignité, ainsi qu'au devoir de la charge de juge en déclarant faussement au premier Comité :*

*a) N'avoir jamais consommé de stupéfiants.*

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

***b) Ne s'être jamais procuré de stupéfiants.»***

Alors, je remarque que les avocats au dossier sont les mêmes que lors de la dernière audience, Maître Gravel et Maître Tremblay.

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

Oui!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Bonjour!

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

Bonjour!

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Bonjour!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bonjour!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Maitre Tremblay, maître Masson et maître Dupuis.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bonjour!

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Le 8 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 6 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Bonjour!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Merci!

Je note, également, que des subpoenas ou des assignations à témoin ou des citations à témoin ont été lancées pour maître Doray, L.C, et l'officier Robert Cloutier.

Le juge Girouard a fourni la liste des témoins qu'il pourrait appeler, mais, à ma connaissance, il n'a présenté aucune demande formelle de subpoena pour ces personnes.

Alors, le Comité désire constituer un dossier des éléments pertinents à la première allégation, et ce dossier comportera les pièces suivantes : première pièce, une copie de l'Avis d'allégations modifié.

Alors, cette pièce sera cotée - elle est déjà coté E-1; on poursuivrait?

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

C'est-à-dire que c'est juste moi qui ait pris de l'avance!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Ah, O.K.!

O.K.!

Le 8 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 7 -

1                   Alors, elle sera cotée E-1; alors, je l'ai  
2 datée et je l'ai signée.

3                   Maître Rolland!

4                   **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

5 pour le Comité :

6 Merci!

7                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

8 La deuxième pièce serait le rapport du premier  
9 Comité au Conseil; elle sera cotée E-2.

10                   Je l'ai datée et je l'ai signée.

11                   Maître Rolland!

12                   Le troisième document serait la synthèse  
13 de maître Doray, et ce document sera coté E-3.

14                   **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

15 pour le juge Michel Girouard :

16 Il y a objection là-dessus.

17                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

18 Alors, très bien, on va vous entendre!

19                   Mais vous avez une copie de cette  
20 synthèse, Maître Gravel?

21                   **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

22 pour le Comité :

23 Oui, Monsieur le Juge!

24                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

25 Très bien.

Le 8 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 8 -

1                   Alors, je vous prie de la remettre à  
2                   maître Rolland.

3                   **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

4                   pour le Comité :

5                   Je vais juste m'assurer que...

6                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

7                   Sans notation...

8                   **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

9                   pour le Comité :

10                  Évidemment!

11                  **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

12                  ... dans la marge.

13                  **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

14                  pour le Comité :

15                  C'est bon.

16                  C'est bien!

17                  **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

18                  pour le Comité :

19                  Merci!

20                  **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

21                  Alors, il s'agit d'un document, préparé par  
22                  maître Raymond Doray, le six (6) mai deux mille  
23                  treize (2013), et révisé le treize (13) août  
24                  deux mille treize (2013).

25                  Il est intitulé :



1                                    *«Synthèse des témoignages et des*  
2                                    *éléments de preuve recueillis dans*  
3                                    *le cadre de l'enquête supplémentaire*  
4                                    *menée à la demande du Conseil*  
5                                    *canadien de la magistrature, au*  
6                                    *sujet de la plainte portée à*  
7                                    *l'endroit de monsieur le juge Michel*  
8                                    *Girouard de la Cour supérieure du*  
9                                    *Québec, le 30 novembre 2012.»*

10                                   Alors, vous me dites qu'il y a opposition?

11                                   **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

12                                   pour le juge Michel Girouard :

13                                   Oui.

14                                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

15                                   Et quels sont les moyens ou les motifs  
16                                   d'opposition?

17                                   **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

18                                   pour le juge Michel Girouard :

19                                   D'abord, il est, je pense, établi, en droit,  
20                                   que toute - et, d'ailleurs, vous avez, vous-  
21                                   même, à un moment donné, écrit au juge Girouard  
22                                   lui disant de ne pas s'inquiéter, qu'il peut  
23                                   envoyer un document qui était un rapport  
24                                   médical, mais que l'enquête était  
25                                   confidentielle, alors, c'est sur cette base-là

1 qu'il vous avait envoyé ce document, si mon  
2 souvenir est exact.

3 Alors, tout le...

4 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

5 Je dois dire que je ne me rappelle pas du tout  
6 de quoi vous parlez, mais continuez!

7 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

8 pour le juge Michel Girouard :

9 Mais c'était dans le pro... - c'est simplement  
10 pour vous démontrer que le processus d'enquête  
11 qui mène jusqu'au rapport du Comité d'examen,  
12 ce processus-là est confidentiel, doit rester  
13 confidentiel, et il comporte des échanges,  
14 entre l'enquête, les avocats, le témoin et,  
15 lorsque ce rapport est envoyé, au Conseil de la  
16 magistrature, vous savez, à l'époque, c'était,  
17 je pense, le juge... comment qu'il s'appelle le  
18 juge...

19 **L'HONORABLE MICHEL GIROUARD :**

20 Blanchard.

21 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

22 pour le juge Michel Girouard :

23 ... Blanchard, alors, et qui, sur la base de ce  
24 qu'il disait, disait : «Bon, nous allons  
25 constituer un Comité d'examen!»; alors, le

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Comité d'examen, lui, il l'a eu.

Ensuite, l'enquête commence, avec le Comité d'enquête, et la synthèse - et le procureur de l'époque et le Comité de l'époque n'ont même pas tenté de l'introduire, la synthèse n'a jamais été introduite, et elle a été reconnue comme faisant partie - dans l'argument de cloisonnement - faisait partie de quelque chose qui ne devait pas faire partie du Comité d'enquête, et, donc, ça n'a jamais fait partie du dossier dont vous vous êtes saisi, le dossier du Comité présidé par... le «Comité précédant», disons.

Alors, étant donné que ce dossier, de maître Doray, ne faisait pas partie du dossier qui sert de base aux allégations, à savoir : est-ce que les soi-disant contradictions, et cetera, peuvent être étudiées par vous?

On ne peut pas le déposer tel quel, et c'est tellement vrai, que, à l'époque, et c'est maître Mitchell qui a écrit, à cet effet, il a concédé que ce rapport ne faisait pas partie du dossier du Comité, il a dit : «Le Comité l'a eu, certains l'ont lu, certains ne l'ont pas lu, mais ne vous en faites pas, les juges sont

1 habitués à recevoir, quelques fois, de la  
2 preuve sous réserve, et qui est déclarée  
3 inadmissible!

4 Ce n'est pas parce qu'ils l'ont lu que ça  
5 fait partie du dossier; en fait, ça ne fait pas  
6 partie du dossier!»

7 Et la seule - et c'est pour ça qu'il va  
8 falloir être très attentifs à tout ça, parce  
9 que la seule façon dont ç'a été discuté,  
10 pendant - au cours des audiences du Comité,  
11 c'est qu'on a confronté le témoin, à titre de  
12 témoin - en l'occurrence, le juge Girouard - on  
13 a tenté de le confronter avec des déclarations  
14 antérieures consignées par écrit.

15 Comment fait-on - Article 10 de la Loi de  
16 la preuve au Canada et toute la jurisprudence  
17 autour de ce thème - comment fait-on - et pas  
18 «tout le rapport», déclarations antérieures  
19 consignées par écrit de l'honorable juge  
20 Girouard.

21 Or, ce n'était pas des déclarations,  
22 maître - le juge Girouard, comme témoin, a  
23 répondu à ce qu'on lui opposait, et, moi-même,  
24 je me suis levé pour dire : «C'est  
25 souverainement injuste, parce qu'il s'agit de

REPRÉSENTATIONS

- 13 -

1 notes prises autour d'entrevues où, moi,  
2 j'étais présent, maître Labrie était présent!»

3 Et un rapport est sorti où il y avait des  
4 affirmations à propos de ce que maître Doray  
5 avait perçu comme ayant été dit, et vous voyez  
6 les dates; treize (13) - entre le treize (13)  
7 et la première date et la deuxième date,  
8 c'était une invitation à faire des  
9 commentaires; le deuxième rapport n'avait  
10 aucune invitation à faire des commentaires,  
11 envoyé directement à Ottawa.

12 J'ai quand même, moi, envoyé une lettre de  
13 protestation, dans les minutes ou dans les  
14 heures qui ont suivi; mais ça faisait plusieurs  
15 fois qu'on en voyait des histoires comme  
16 celles-là!

17 Mais tout ce que ça fait, ce rapport, ça  
18 enclenche un processus qui fait qu'on forme ou  
19 non un Comité.

20 Or, le Comité a été formé, et on commence  
21 à zéro (0), au moment où le Comité est formé;  
22 mais c'est la même chose, ici : on ne peut pas,  
23 maintenant...

24 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

25 Ça fait que le juge qui est l'objet d'une

1           plainte peut dire n'importe quoi aux  
2           enquêt... - un instant! - aux enquêteurs du  
3           Conseil canadien de la magistrature...

4           **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

5           pour le juge Michel Girouard :

6           Il n'y a personne qui a dit ça, là!

7           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

8           ... et il n'y a rien qui peut revenir, sur la  
9           table, plus tard.

10          **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

11          pour le juge Michel Girouard :

12          Il n'y a personne qui dit ça, là.

13                 Je n'ai pas dit ça, moi!

14          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

15          Bon.

16                 O.K.

17          **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

18          pour le juge Michel Girouard :

19          Je n'ai jamais dit ça!

20          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

21          O.K.

22          **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

23          pour le juge Michel Girouard :

24          Ni un juge ni vous, sur le banc, ni moi, on  
25          peut dire n'importe quoi, là; je n'ai pas dit

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

ça du tout!

Mais ce que j'ai dit : on ne peut pas  
confronter un témoin avec une déclaration qui  
n'en est pas une; c'est tout!

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Ce n'est pas plus compliqué que ça!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est carrément le droit sur la preuve, je ne  
peux - et, une fois l'incident terminé, on n'en  
a plus parlé, du rapport Doray, il n'a jamais  
été déposé, jamais!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Mais il est mentionné, par les membres  
majoritaires du premier Comité d'enquête, et il  
est mentionné, par le membre minoritaire du  
premier Comité d'enquête.

Clairement, le contenu, en termes de  
déclarations, était devant le Comité pour sa  
considération!

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Le contenu était devant, de la même façon qu'il l'est devant n'importe quel interrogatoire : «N'avez-vous pas déclaré telle histoire à tel moment?»

Là on dit : «Écoutez : c'est censé être confidentiel, ce n'est même pas une déclaration prouvée!»

Et l'Article 10 de la Loi de la preuve au Canada et tout ce qui est autour dit clairement ceci : c'est que si on veut faire la preuve d'une déclaration antérieure, on la prouve!

Si on s'en sert simplement en contre-interrogatoire, ça sert de portrait global, mais ça ne rend pas admissible ce qui, autrement, ne l'est pas!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

La façon d'interroger un témoin ne rend pas un document admissible qui ne l'est pas!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Autre chose?



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :  
Je vais laisser maître...

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :  
Oui, si vous me permettez, histoire de -  
puisqu'on en est au début, et que cette  
question-là, je ne vous le cache pas,  
m'apparaît particulière...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Vous apparaît...

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :  
... il est évi...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... quoi?

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :  
... m'apparaît particulière.

Il est évident que le rapport Doray n'a  
jamais été produit, devant le premier Comité,  
devant le juge Chartier.

C'est vrai que cela a été évoqué dans un  
contexte très particulier et très spécifique,  
et je m'en voudrais de relater des faits qui

1 ont été consignés, dans les notes  
2 sténographiques, mais une chose est certaine,  
3 ce rapport-là n'a jamais été déposé devant le  
4 premier Comité.

5 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

6 Très bien!

7 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

8 pour le juge Michel Girouard :

9 Le déposer, aujourd'hui, c'est changer les  
10 règles du jeu, et puisque notre enquête,  
11 aujourd'hui, porte sur ce qui s'est produit  
12 devant le premier Comité, eh bien, cela nous  
13 apparaît changer complètement les règles du  
14 jeu, d'autant plus que ce rapport-là réfère à  
15 des tiers, à des déclarations d'autres témoins  
16 qui ne sont pas devant vous.

17 Déjà que votre enquête porte sur l'enquête  
18 du premier Comité, là, nous allons bifurquer et  
19 faire une enquête sur ce qui s'est produit  
20 devant maître Doray!

21 Je crains, Monsieur le Président, avec  
22 égard, que nous n'ouvrions une boîte de Pandore  
23 aux conséquences à la fois imprévisibles et  
24 certainement en dehors de l'Avis d'allégations,  
25 tel qu'il est devant vous.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Alors, je vous suggère que...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Merci!

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

... dossier, tel que constitué, ne contient pas le rapport Doray; ça serait tout à fait inapproprié, et on nous impose, en quelque sorte, le fardeau de la preuve, mais il me semble que ça serait plutôt au procureur du Comité...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Pas du tout!

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

... à faire la...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Il n'y a personne qui vous impose le fardeau de la preuve, Maître Masson!

Alors, vous dites...

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Bien, je m'exprime peut-être...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Vous dites que le...

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :  
... de façon...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Vous dites que la synthèse...

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :  
Je vais...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... ne faisait pas partie, en tant que pièce,  
en tant que document, lors de la première  
enquête.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :  
Voilà!

Bien, en résumé, c'est ça.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Non, non, mais, avec votre permission - je sais  
que vous n'aimez pas les "*jumping jacks*" - mais  
je voudrais simplement ajouter ceci : vous  
avez, vous-même - ça veut dire qu'un témoin  
peut dire n'importe quoi.

Le rapport Doray... le rapport Doray  
contient des notes d'entrevues avec d'autres

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

témoins...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... une multitude d'autres témoins.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'était strictement limité à ce que lui avait perçu de la déclaration du témoin.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum.

O.K.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Et je ne vois pas comment on peut, en droit - parce qu'on parle de la déclaration possible d'un témoin - rentrer, par la bande, dix (10), quinze (15) autres entrevues d'autres témoins qui n'ont jamais été entendus!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Merci, Maître!

Bon.

1                   Maître Gravel, maître Tremblay fait un  
2 point tout à fait valable qui est que la  
3 synthèse, de maître Doray, le document qui m'a  
4 été remis, contient des notes qui portent sur  
5 d'autres témoins.

6                   Il me semble pertinent, peut-être, pour ce  
7 Comité, de recevoir la synthèse de maître Doray  
8 en ce qui a trait à ce que le juge Girouard lui  
9 a dit, et pas nécessairement avec tout le  
10 tralala qui suit.

11                   **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

12 pour le Comité :

13 Je suis...

14                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

15 Votre point de vue?

16                   **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

17 pour le Comité :

18 Je suis d'accord!

19                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20 O.K.

21                   Est-ce qu'il y a moyen d'extirper de ce  
22 cartable les parties que vous jugez non  
23 pertinentes et de nous remettre la partie qui  
24 porte sur les déclarations du juge Girouard à  
25 maître Doray?

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Alors, en fait, aux paragraphes 205 de la décision du premier Comité, 205 à 215, on ne parle que cette déclaration-là et que de cette synthèse-là; donc, effectivement, c'est le seul sujet qui est abordé dans le rapport du premier Comité.

J'ai demandé, effectivement, la production de ce document pour des raisons qui m'apparaissent évidentes lorsqu'on lit le rapport, et j'en ajoute une que j'ai mentionnée à mes confrères.

Je vous réfère aux pages 14 et suivantes du témoignage - aux pages - pardon! - aux pages, oui, 14 et suivantes de l'enquête du quatorze (14) mai deux mille quinze (2015), pour vous préciser que j'ai demandé la production d'un autre document qui est une lettre de maître Tremblay, puis je vais expliquer pourquoi.

Parce que, une des conclusions du premier Comité, c'est qu'il n'y pas eu de réponse ou il n'y a pas eu de commentaire de formulé à l'encontre de la synthèse de maître Doray.

1 Et je vous réfère particulièrement, ici,  
2 au paragraphe du premier rapport...

3 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

4 Le rapport du premier Comité?

5 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

6 pour le Comité :

7 Oui, exactement.

8 Je vous réfère particulièrement au  
9 paragraphe 225.

10 Alors, au paragraphe 225, on dit que les  
11 avocats ne l'auraient pas lu et n'en auraient  
12 pas discuté avec le juge Girouard.

13 Et je vous réfère, également, au passage  
14 où - au passage, pardon, dans la dissidence du  
15 juge Chartier, à 258.

16 Je sais que ce n'est pas dans les - ce  
17 n'est pas nécessairement en lien, mais c'est  
18 important.

19 C'est parce que, ce qui est ressorti,  
20 c'est que - ce qui est retenu, par la majorité,  
21 c'est qu'il n'y aurait pas eu de tentative de  
22 corriger le rapport du treize (13), la synthèse  
23 Doray.

24 Et, lorsque j'ai révisé - et puisque mon  
25 rôle en est un d'indépendance - j'ai révisé les



1 notes sténographiques du quatorze (14) mai deux  
2 mille quinze (2015), il m'a semblé que maître  
3 Tremblay - et c'est aux pages 14 à 34, et plus  
4 particulièrement 34, 35...

5 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

6 pour le juge Michel Girouard :

7 Qu'est-ce que vous lisez, vous?

8 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

9 pour le Comité :

10 Les notes sténographiques du quatorze (14) mai  
11 deux mille quinze (2015).

12 Alors, le juge - c'est le membre Leblanc  
13 qui demande, à maître Tremblay,  
14 essentiellement, quand est-ce vous avez eu le  
15 rapport Doray et y avez-vous répondu?

16 Et maître Tremblay, à la page 34, dit :

17 **«Il y a des commentaires du quatorze**  
18 **(14) août.**

19 **Bon!**

20 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY :**

21 **Voilà!**

22 **M<sup>e</sup> RONALD LEBLANC, membre :**

23 **De votre part.**

24 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

25 **pour le juge Michel Girouard :**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

***De ma part.»***

Et, là, maître Tremblay dit ceci :  
***«Et, incidemment, pour vous dire, là - et, encore une fois, il y a... avec les compartiments, d'une étape à l'autre, ça ne devrait pas faire de la preuve devant vous - lorsque le... le... le... la révision finale est arrivée, j'ai encore envoyé une lettre, disant que je n'étais [...] pas d'accord.»***

Et, donc, j'ai demandé, à maître Tremblay, d'avoir communication de cette lettre, parce que ça me semblait très pertinent, si, effectivement, il y avait eu une tentative de négation du rapport Doray, et c'est ça que j'ai demandé et que je n'ai pas obtenu.

Parce que si, effectivement, maître Tremblay a répondu, il me semble que c'est un élément disculpatoire important pour le juge Girouard.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bon!

Est-ce que vous avez le cartable ou les documents, qui seraient pertinents, émergents

Le 8 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 27 -

1 de la synthèse Doray?

2 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

3 pour le Comité :

4 Oui.

5 Malheureusement, là, il y a une page  
6 recto/verso, là, qui est...

7 Attendez un peu!

8 Moi, dans le mien, il est-tu...

9 **M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

10 pour le Comité :

11 Attendez un petit peu!

12 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

13 O.K.

14 On va vous donner une pause pour mettre de  
15 l'ordre là-dedans, mais je vais continuer,  
16 parce que ça me paraît pertinent à la lumière  
17 des choses que vous avez dites.

18 Alors...

19 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

20 pour le Comité :

21 Je vais juste...

22 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

23 ... je reprends.

24 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

25 pour le Comité :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

... demander...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Je peux voir, Maître, ce que vous avez?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui.

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

Mais, sinon, je peux aller faire des photocopies, moi.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Pourriez-vous aller faire...

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

Je pourrais aller faire...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... une photocopie...

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

... une photocopie...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... là, qui...

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

... pour s'assurer qu'il n'y ait rien qui...

Je vais aller faire une photocopie.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui, oui!

C'est correct!

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Vous allez nous en faire une?

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

Oui!

Je vais y aller!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Il y a beaucoup plus que ce dont on parle; il va falloir qu'on regarde, là.

Si vous pouvez faire des copies, s'il vous plaît.

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

O.K.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, pour revenir à la liste, on avait le premier élément du dossier, ça serait une copie

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

de l'Avis d'allégation modifié.

Deuxièmement, le rapport du premier Comité au Conseil.

Troisièmement, la synthèse de maître Doray, en ce qu'elle a trait aux déclarations du juge Girouard ou des présumés déclarations du juge Girouard.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Monsieur le Juge, excusez-moi, deux (2) secondes!

Je pense qu'il faudrait, étant donné que nous nous objections à ce que maître Doray dit ou prétend que le juge a dit, sans qu'il n'y ait de preuve indépendante, nous faisons une objection formelle au dépôt même de ces déclarations.

Le dossier, tel que constitué - puis ça va être le danger tout le long - c'est précisément de refaire ce que vous avez dit que vous ne refaireriez pas, le procès de première instance...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

On comprend ça, Maître!

Vous avez...

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... donc, je fais une...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Vous avez logé, auprès du Comité d'enquête, une objection à l'admissibilité des parties de la synthèse...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... de maître Doray, qui font état, selon lui, d'affirmations que votre client aurait faites.

Nous, on est un Comité d'enquête, on est à la recherche de la vérité; la synthèse de maître Doray, on y fait allusion, à moult paragraphes, dans l'opinion de la majorité du premier Comité d'enquête, et même dans la minorité.

Nous avons considéré cette question-là longuement, et nous sommes d'avis que ce Comité, voué à la recherche de la vérité, doit s'assurer que les éléments de preuve, qui sont pertinents, sont devant lui.

Alors, sujet à ce que le document soit

Le 8 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 32 -

1 limité, comme je l'ai indiqué, nous sommes  
2 d'avis de le recevoir.

3 Est-ce que maître Doray va témoigner?

4 Et, si oui, quand?

5 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

6 pour le Comité :

7 Il est disponible.

8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

9 O.K.

10 Ce matin?

11 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

12 pour le Comité :

13 Non!

14 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

15 O.K.

16 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

17 pour le Comité :

18 Sur demande...

19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20 Alors...

21 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

22 pour le Comité :

23 ... mais pas ce matin, parce qu'il est à...

24 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

25 ... quand est-ce qu'il pourrait...



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :  
... il est à Montréal.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
... témoigner?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :  
Écoutez : je peux l'appeler...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
O.K.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :  
... puis...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
Alors, le Comité veut l'entendre.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :  
O.K.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
Même si on reçoit ce document-là pour compléter  
le dossier, ça ne veut pas dire qu'on ne veut  
pas l'entendre; alors, le Comité veut entendre  
maître Doray.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Et ce à quoi nous nous objectons à l'avance!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Très bien!

Quatrième élément serait le dossier de preuve, devant le premier Comité, incluant les notes sténographiques, et, ça, ça serait coté E-4.

Prochain élément du dossier...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Monsieur le Juge, vous avez bien dit «preuve devant le premier Comité»?

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui.

Oui.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Alors, évidemment, nous, on - je pense qu'il est important, même dans nos échanges, sous réserve des objections alors faites et des objections à refaire, devant vous, aussi, le cas échéant.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, ça, ça serait la pièce E-4.

Le prochain élément du dossier serait le

1 rapport du Conseil, à la ministre, qui serait  
2 E-5.

3 Maître Rolland!

4 **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

5 pour le Comité :

6 Merci!

7 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

8 Et puis, prochain élément qui nous paraît  
9 pertinent, c'est la lettre conjointe des  
10 ministres, qui sera cotée E-6.

11 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

12 pour le juge Michel Girouard :

13 La lettre...

14 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

15 Alors, je l'ai datée, encore une fois, et je  
16 l'ai signée.

17 Alors, cela nous apparaît être les  
18 documents d'intérêt particulier pour notre  
19 enquête.

20 Maintenant, est-ce que vous avez  
21 l'intention d'appeler des témoins, maintenant,  
22 ce matin, Maître «Doray»...

23 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

24 pour le Comité :

25 Moi, ça serait...

1           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
2           ... - Maître...  
3           **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
4           pour le Comité :  
5           Maître «Doray»; vous m'avez appelé «Maître  
6           Doray», là?  
7           On est un - parce que je le connais un  
8           peu, puis on est un peu différent...  
9           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
10          Je suis...  
11          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
12          pour le Comité :  
13          ... ne serait-ce qu'en termes...  
14          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
15          ... dans l'embarras!  
16          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
17          pour le Comité :  
18          ... ne serait-ce qu'en termes...  
19          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
20          Maître Gravel!  
21          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
22          pour le Comité :  
23          Sur le premier chef, moi, le seul témoin serait  
24          maître Doray...  
25          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le 8 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 37 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

O.K.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... évidemment, puis je ne lui ai pas demandé d'être ici, ce matin, parce que ça dépendait d'un paquet de circonstances, puis maître Doray est un avocat occupé, mais je sais qu'il est sur appel, alors, je peux le contacter tout de suite.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Moi, j'aimerais le voir témoigner, aujourd'hui!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Et, donc, il pourrait être ici, cet après-midi.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

Alors, les audiences reprennent à treize heures trente (13 h 30); je vous demanderais de voir à ce qu'il soit présent, à treize heures trente (13 h 30), pour livrer son témoignage.

Évidemment...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Je vais faire ça...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

1                   ... vous ferez...

2                   **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

3                   pour le Comité :

4                   ... tout de suite.

5                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

6                   ... vous ferez l'examen en chef, et puis...

7                   **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

8                   pour le Comité :

9                   Je vais vous...

10                  **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

11                  ... maître...

12                  **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

13                  pour le Comité :

14                  ... demander une...

15                  **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

16                  ... Tremblay fera...

17                  **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

18                  pour le Comité :

19                  ... suspension.

20                  **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

21                  ... le contre-interrogatoire.

22                  Pardon?

23                  **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

24                  pour le Comité :

25                  Je vais vous demander une suspension pour

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

l'aviser tout de suite.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

Très bien!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Le plus tôt sera le mieux!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Mais je voudrais simplement que le Comité réalise ceci : en ce qui concerne le témoignage éventuel de maître Doray, quant à moi, sous l'illégalité, ça nous embarque dans des réunions, entre avocats, où j'étais présent, et ça...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Lorsqu'il sera à la barre des témoins, vous ferez vos prétentions, à ce moment-là, s'il vous plaît!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui, mais je pense que le Tribunal devrait savoir que ça peut avoir, comme conséquence, que je deviens témoin, et ça peut avoir des conséquences sur la continuation des procédures

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

avec le même procureur!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Mais, Maître Tremblay, vous représentez le juge Girouard.

Vous l'avez représenté durant les étapes préliminaires.

Vous avez - un instant! - vous avez choisi d'être présent, lorsque maître Doray a posé des questions à votre client!

Ce sont - c'est l'état de choses!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Mais dans le contexte où ça ne serait jamais en preuve, dans une Cour de justice, c'était clair.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Et, ça, vous dites que c'était ça votre approche et ça serait aussi l'approche de maître Doray?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bien, vous lui demanderez lorsqu'il sera ici!

Bon.



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Mais...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, est-ce que vous voulez la suspension des audiences immédiatement ou est-ce qu'il...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Bien, je ne sais pas...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... y a autre chose qu'on peut faire?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... si vous en avez encore pour longtemps sur les pièces?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

On a fini.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bien, moi, je... je m'étais rendu à ce que je considérais être, là, l'essentiel du dossier, pour...

**M<sup>e</sup> BERNARD SYNNOTT, membre :**

E-6...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

1 ... traiter de l'allégation 1.  
2 **M<sup>e</sup> BERNARD SYNNOTT, membre :**  
3 E-6, c'est les lettres conjointes des  
4 ministres.  
5 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**  
6 Hum, mais...  
7 **M<sup>e</sup> BERNARD SYNNOTT, membre :**  
8 Les lettres conjointes des ministres.  
9 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**  
10 Et il l'a dit.  
11 **L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**  
12 Oui.  
13 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**  
14 Il l'a dit.  
15 **L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**  
16 Je l'ai faite.  
17 **M<sup>e</sup> BERNARD SYNNOTT, membre :**  
18 C'est fait?  
19 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**  
20 C'est fait.  
21 **M<sup>e</sup> BERNARD SYNNOTT, membre :**  
22 Bien.  
23 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
24 pour le Comité :  
25 Alors, si c'est le cas...

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Est-ce qu'il y a d'autres... d'autres documents que...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui, bien...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... vous jugez pertinents?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... il y a quelque chose qui manque, là, peut-être que... est-ce que la décision du Conseil de la magistrature est...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui.

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Oui.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est quel numéro?

**M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**

pour le juge Michel Girouard :

Le 8 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 44 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

C'est...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Le Comité...

**M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**

pour le juge Michel Girouard :

E-5.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... le Conseil?

**M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**

pour le juge Michel Girouard :

E-5.

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

E-5.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

E-5.

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

E-5.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

E-5.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le juge Michel Girouard :  
E-5.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :  
Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
O.K.?

Alors, c'est...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :  
Oui.

Alors, le Comité, c'est E-2; très bien!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Puis E-4, c'est, ce que j'ai compris, la  
preuve...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Je reprends la liste...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui.

E-4, j'ai compris que c'était le...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... E-1, c'est une copie de l'avis  
d'allégations modifié.

1 E-2, c'est le rapport du premier Comité au  
2 Conseil.

3 E-3, c'est la synthèse amincie de maître  
4 Doray, que vous allez nous présenter...

5 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

6 pour le Comité :

7 Hum, hum.

8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

9 ... pour notre considération, elle serait E-3.

10 Le dossier devant le premier Comité,  
11 incluant les notes sténographiques; alors, ça,  
12 c'est le dossier qui était devant le premier  
13 Comité, pour des fins de contextualisation,  
14 évidemment.

15 E-5, c'est le rapport du Conseil à la  
16 ministre.

17 Et puis, E-6, c'est la lettre conjointe  
18 des ministres.

19 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

20 pour le Comité :

21 Bon.

22 Là-dessus, je pense que maître Masson,  
23 bon, au niveau de E-4...

24 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

25 Hum.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... maître Masson, hier, m'a demandé à ce qu'on puisse y ajouter - dans ce qu'on vous avait produit, là, il manquait un affidavit, qui était l'affidavit de maître... Maître Masson?

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Du juge.

**M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**

pour le juge Michel Girouard :

Du juge Ouimette.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Le...

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

L'affidavit de l'honorable juge Ouimette, qui avait été déposé au dossier.

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Il était déjà au dossier, c'est parce qu'il n'avait pas de numéro.

Le 8 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 48 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Ah, O.K.

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

O.K.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Ensuite, il voulait produire - il voulait que soient produits tous les...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, c'est un affidavit qui n'a pas été coté...

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Bien...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... comme pièce, devant le premier Comité.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Voilà!

Mais...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Et on y réfère, effectivement, dans...

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... dans la décision.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Oui, dans... oui, c'est ça, c'est...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Ensuite, il y avait les procès-verbaux d'audience, qu'il voulait qui soient aussi introduits, ce à quoi je n'ai pas d'objection.

Ensuite, il voulait que la transcription des représentations des avocats, donc, sur les moyens préliminaires et sur le fond, donc, les plaidoiries, ce que je n'ai pas transmis, jusqu'à maintenant...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Les prétentions sur les moyens préliminaires, ça, c'est rendu en Cour fédérale, ça.

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Non, pour...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

1           Alors - bien, je vous informe des demandes...  
2           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
3           Oui.  
4           **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
5           pour le Comité :  
6           ... que j'ai eues et qui ne sont pas au dossier  
7           présentement.  
8           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
9           O.K.  
10          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
11          pour le Comité :  
12          Et, finalement, il...  
13          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
14          Alors, faisons la liste.  
15          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
16          pour le Comité :  
17          Alors, je recommence : l'affidavit du juge  
18          "Ouimet".  
19          **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**  
20          pour le juge Michel Girouard :  
21          Ouimette.  
22          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
23          pour le Comité :  
24          Les - Ouimette, pardon!  
25          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Bon.

Est-ce que je peux voir une copie de l'affidavit?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Mais si on regardait le dossier physique, il est dedans.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Oui, on... on y arrive!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Tous les procès-verbaux d'audience.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Devant qui?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Devant le premier...

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

C'est...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... Comité.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum, hum.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Toutes les transcriptions des représentations, tant sur les moyens préliminaires que sur le fond, donc, les plaidoiries.

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

C'est quoi la pertinence de ça?

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum?

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

C'est quoi la pertinence de ça?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Non, non, mais...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Quelle est la pertinence...

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Ça va...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... de la transcription des...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Non, ça, je vous dis ce qui m'est demandé par...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Oui, mais, là je vous demande, là...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Moi, la pertinence, honnêtement, pour moi, pour les fins du travail que je veux faire devant vous, je... moi, je ne me sers pas de ça.

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Alors...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bien, là c'est... ce n'est pas très compliqué, quand on dit «tout le dossier», c'est tout le dossier, parce qu'il y a des choses qui se sont entremêlées.

Il y a, par exemple, on plaide une question de droit, et, là, en même temps, on plaide une question de gestion, il y a une admission qui est faite; tout ça est entremêlé.

Puis quand même qu'on pourrait passer des heures à faire du... du "*cut and paste*", on... c'est l'ensemble du dossier!

Et on ne vous référera pas, en arguments,

1           à des affaires inutiles, mais il ne faut pas  
2           s'exclure à l'avance de la possibilité qu'il y  
3           ait, quelque part, une déclaration du banc, une  
4           admission faite par l'avocate...

5           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

6           Hum.

7           **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

8           pour le juge Michel Girouard :

9           ... au dossier.

10           Je vais vous donner un exemple : c'est au  
11           cours de l'argument, au cours... et que, à un  
12           moment donné, je me lève, puis je dis : «Maître  
13           Cossette est prête à stipuler»; pour empêcher  
14           que le juge Rolland vienne - «Maître... Maître  
15           Cossette est en... est prête - consent, au lieu  
16           de que le juge Rolland vienne, consent à  
17           stipuler ce qui suit, entre guillemets : "Si le  
18           juge Rolland témoignait, il dirait un (1), deux  
19           (2), trois (3), quatre (4), cinq (5)"» - bien,  
20           pas tant que ça, là, trois (3) lignes bien  
21           précises.

22           Ça, ça arrive en cours... alors, il y a  
23           bien des choses qui se sont passées, entre vous  
24           et on va dire : «C'est de l'argument», mais, en  
25           cours de route, on dit : «Bien, là, écoutez,

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

là : vous...»

Par exemple, je ne sais pas, moi, une décision sur la récusation, sur des... il y a bien des choses qui arrivent, en cours de route, qui ne s'inscrivent pas directement dans : fermer l'argumentation, c'est de la preuve; réouvrir l'argumentation.

Ça ne coûte rien à personne que tout le dossier soit là, et on ne vous référera à rien qui n'est pas pertinent, mais ce serait... ce serait dangereux de se...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
Donnez-moi un exemple concret.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :  
Bien, je viens de vous en donner un!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
Ça s'est produit, ça?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :  
Oui!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
O.K.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Puis il y a eu des choses de ce genre-là...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Puis ça serait quoi la pertinence de ça, à nos... à nos travaux?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est comme si le juge Rolland témoignait devant vous!

C'est aussi pertinent que le juge de... que le juge Girouard ou Doray ou maître Doray!

On ne peut pas se... si on prend - on vous demande de faire le procès d'un procès...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Non.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... alors...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

On ne nous demande pas de faire le procès d'un procès; on nous demande de faire une enquête, et nous faisons une enquête.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

On vous demande de faire une enquête sur une enquête.



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Alors, c'est... l'enquête doit être là!

C'est aussi simple que ça!

Je ne veux pas faire - ce serait... ça ne coûte rien, c'est des clés USB, ça ne change rien, ça ne vous encombre pas et ça n'enlève pas de droits à quelqu'un de... de soulever quelque chose de pertinent qui se serait dit - qui aurait été dit par le banc, par exemple!

Mais vous ne pouvez pas me demander, ce matin, de dire : «Donnez-moi trente (30) exemples», je ne suis pas capable!

Trop vieux, je n'ai pas cette mémoire-là!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum!

Oui.

O.K.

Alors, il y aurait la tran - procès-verbal d'audience devant le premier Comité, là on parle des éléments de preuve, et puis on parle des notes sténographiques des témoignages; c'est ça que vous... c'est ça dont on parle.

On veut ajouter la transcription, les notes sténographiques des débats...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Oui.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

C'est ça.

Des représentations sur les moyens préliminaires et les représentations finales, ce que je comprends.

Et, dans le cadre des représentations sur les...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Représentations finales devant qui, là?

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Le Comité.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Devant le Comité.

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Le pre... le premier.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le premier Comité.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Exact.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le 8 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 59 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

O.K.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Exact.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, il y a eu des moyens préliminaires qui ont été débattus, devant le premier Comité .

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Je pense pendant deux (2) jours.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Je ne me souviens pas.

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

Vingt-trois (23), vingt-quatre (24) mars.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui, vingt-trois (23), vingt-quatre (24) mars, oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, il y a ça.

Et puis, après ça, les débats sur le fond?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

1 Les représentations sur le fond, je pense que  
2 c'était le... "tututut"!...

3 **M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

4 pour le Comité :

5 Mais il y a eu - ça, c'est des  
6 représentations...

7 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

8 pour le Comité :

9 Oui.

10 **M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

11 pour le Comité :

12 ... aussi, puis...

13 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

14 pour le Comité :

15 Ça doit être... huit (8) juin; donc, une (1)  
16 journée.

17 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

18 pour le juge Michel Girouard :

19 Monsieur le Juge, vous me permettez un dernier  
20 commentaire?

21 Parce que vous demandiez des exemples, là,  
22 je vais vous en donner un qui me revient à  
23 l'esprit, très concret : si, en cours  
24 d'argument - et c'est arrivé - la procureure  
25 indépendante, maître Cossette, dit : «Vous

1 n'avez pas à insister sur le chef 3», nous...  
2 nous ne disons rien davantage là-dessus, puis  
3 le Comité dit : «Très bien.»

4 Ça... ça se passe en cours d'argument,  
5 mais ç'a un impact absolument important sur le  
6 dossier!

7 Les conférences préparatoires, c'est  
8 exactement la même chose!

9 Et je... et tout ce...

10 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

11 Hum.

12 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

13 pour le juge Michel Girouard :

14 ... cette séquence d'événements a des... il y  
15 a des bouts qui se sont faits formellement,  
16 avec des documents; d'autres bouts se sont  
17 faits en cours d'audience, avec l'accord du  
18 Comité!

19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20 Bon.

21 Alors, pour ce qui est...

22 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

23 pour le Comité :

24 Mais, Monsieur... Monsieur le Juge...

25 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Oui?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... si je peux me permettre.

En fait, je dois vous dire que je suis un peu... je suis d'accord avec maître Tremblay, surtout avec la décision d'entendre le témoignage de maître Doray, entre autres, parce qu'il y a eu des représentations là-dessus, dans le cadre des débats préliminaires.

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Alors, je pense que, effectivement, ce serait sage de permettre l'introduction de ces notes-là; même si c'est pour certains éléments seulement, je pense que ce serait sage.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, vous...

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... recommandez au Comité qu'on accepte la demande de maître Tremblay, que le dossier

1           comprenne la transcription des notes  
2           sténographiques, non seulement des  
3           représentations sur le fond, mais des  
4           représentations sur les moyens préliminaires?

5           **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

6           pour le Comité :

7           Exact.

8           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

9           On va avec ça?

10          **M<sup>e</sup> PAULE VEILLEUX, membre :**

11          Ça va.

12          **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

13          Hum.

14          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

15          pour le Comité :

16          Ce n'est pas...

17          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

18          Disons...

19          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

20          pour le Comité :

21          Ce n'est pas - je ne vous dis pas...

22          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

23          ... que c'est avec...

24          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

25          pour le Comité :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

... que ça va être très utile, mais...

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum.

Hum.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Disons que c'est avec...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... si c'est utile pour une chose, bien...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... c'est avec une grande hésitation que le Comité va faire droit à la demande de maître Tremblay.

Nous étions enclins à accepter la transcription des représentations sur le fond et d'exclure les représentations sur les moyens préliminaires, quitte à ce que la question soit revisitée plus tard, si la pertinence d'un élément était démontrée.

Mais, écoutez : le Comité est ici pour faire enquête et il est à la recherche de la vérité, et maître Gravel est très conscient de la mission de ce Comité d'enquête et, conséquemment, nous allons faire droit à sa... à sa recommandation.



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Alors, voilà!

On descend la liste.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Monsieur le Juge, juste pour compléter...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... vous avez demandé, tantôt, si on avait l'affidavit, là.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bien, là mon confrère l'a déjà, je pense.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Mon confrère l'a déjà.

Alors, un (1), deux (2), trois (3), quatre (4), cinq (5)...

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le Comité :

Merci!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

On ne l'a pas.

Oui?

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, si je comprends bien, cet affidavit n'a pas été reçu en preuve...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Non.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... par le premier Comité, mais - et...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Non, Juge...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... et, par conséquent...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Un instant, s'il vous plaît!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est parce que...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Un instant!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est parce qu'il a été reçu en preuve, c'est ça mon problème.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Il a été reçu en preuve?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui!

**M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Mais sauf que...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Mais il n'y a pas - on n'indique pas...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... physiquement, il y a quelqu'un qui n'a pas mis le numéro, là, le greffier, je ne sais pas quoi, mais il a été reçu en preuve.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Ah, il a été reçu en preuve.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

Je m'excuse de vous interrompre, mais c'était...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Ah, O.K.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... pour clarifier ce point-là.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Il n'avait pas été coté.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est ça, il est... cléricalement, quelqu'un ne lui a pas donné un numéro spécifique.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Maître Gravel?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Si on se rapporte au rapport du premier Comité, je peux vous - attendez un petit peu - référer au passage - on y réfère, dans le rapport du premier Comité, au paragraphe 145.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le 8 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 69 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

145?

O.K.

Bon.

Bien, très bien!

Alors, on peut - on va quand même lui donner une cote, je pense qu'on était rendus à "C"...

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

7.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... "C"-7?

**M<sup>e</sup> PAULE VEILLEUX, membre :**

E-7.

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

E-7.

**M<sup>e</sup> BERNARD SYNNOTT, membre :**

E-7.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Très bien!

Alors, je vous remets ça, Maître Rolland.

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

Merci!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Autre intervention?

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Pour maintenant, oui, puis je vais me dépêcher d'aller... si vous permettez, je vais me dépêcher d'aller appeler maître Doray.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bien, on va lever les... on va lever l'audience et puis...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

On peut lever...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... on revient, on...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

On peut se revoir à une heure et demie (1 h 30), après ça, on... on... c'est comme vous voulez.

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Est-ce qu'il y a d'autre chose à faire?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Moi, j'ai... moi, évidemment, j'ai une présentation de la preuve matérielle...

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... que j'ai préparée pour vous, parce que je n'ai pas d'autre témoin, mais c'est une pré-essentiellement, c'est un peu ce que j'avais en tête, dans ma recommandation, mais en incluant - puis on ne reviendra pas là-dessus, là, mais question d'efficacité, j'avais... j'avais pensé faire les deux (2) en même temps, mais j'avais préparé, si on veut, toutes les références aux éléments de preuve sur lesquels s'appuient...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

On va vouloir vous entendre là-dessus!

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum, hum.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Mais...

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Hum, hum.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... mais la réalité présente est qu'on a un avis d'allégations qui contient deux (2) allégations, il n'y a pas d'ordonnance de

1           séparation entre les deux (2) allégations, et  
2           j'ai lu un courriel, de maître Tremblay, qui,  
3           j'ai compris, s'opposait à...

4           **L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

5           Hum.

6           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

7           ... ce qu'on fasse enquête allégation par  
8           allégation; si j'ai bien compris ce qu'il  
9           voulait qu'on accepte, c'est que toute la  
10          preuve que vous auriez à présenter, par rapport  
11          aux deux (2) chefs serait présentée et que,  
12          ensuite, il aura l'occasion de présenter les  
13          témoins qu'il a indiqués, notamment le juge  
14          Girouard.

15          Moi, la façon que je comprends la  
16          procédure, nous, on va donner l'occasion au  
17          juge Girouard de faire valoir des explications,  
18          mais je n'ai jamais compris qu'on pouvait  
19          imposer au juge Girouard de faire valoir ses  
20          explications.

21          **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

22          pour le juge Michel Girouard :

23          Bon.

24          Alors...

25          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Est-ce que j'ai mal compris?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Non, j'ai...

Mais, là... là où ç'a besoin d'une nuance, la raison pour laquelle nous avons réagi de la façon dont nous avons réagi, ce n'est pas vraiment sur la scission qui a peut-être beaucoup d'allure, c'est la lettre disait ou pouvait être interprétée comme : «Je vais mettre le juge Girouard en boîte - dans la boîte en premier»; alors, c'est à ça que j'ai réagi.

Mais sur le fait de procéder en deux (2) séquences, honnêtement, ç'a peut-être éminemment de sens, là, je...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bien...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... ce n'est pas ça mon point.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... je peux vous dire que le Comité...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

N'est pas d'accord?

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... ne voit pas nécessairement ça d'un bon oeil, nous pensons que vous devriez faire la présentation de la preuve, par rapport aux allégations 1 et 2; et, ensuite, on entendra le juge Girouard, ça nous semble...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

En fait, c'est un...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... plus sage.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... c'est devenu un faux débat, mais...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... je... sur le témoignage du juge Girouard en... à un stade...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Ou l'autre.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le Comité :

... à un stade ou l'autre, c'est rendu un faux débat, et c'est une question, je veux dire, qui est devenue théorique, là, je... je ne vous donnerai pas mon opinion là-dessus.

Ceci dit, je veux juste qu'une chose soit claire : moi, j'avais préparé, pour le travail du Comité, ce que j'appellerais une «présentation de preuve matérielle», avec les différentes références aux notes sténographiques...

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... pour, aussi, faciliter l'interrogatoire...

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... de mon confrère, avec le juge Girouard, pour savoir : bon, voici les éléments...

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le Comité :

... que, comme avocat du Comité, je sou mets au Comité comme étant - je comprends qu'il y en a beaucoup qui apparaissent déjà du rapport du premier Comité, mais d'en faire une synthèse de présentation de preuve matérielle.

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Donc, ça, je pourrais, je... je...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Vous le ferez à la fin; non?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Je pourrais aussi le faire à la fin...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum.

C'est ça.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... et... et ça... ça pourrait - ça peut se faire dans les deux (2) cas.

J'ai... j'avais pensé le faire pour... pour, disons, d'intro - mais à partir du moment

1 où toute la preuve est versée, je peux le faire  
2 à la fin, aussi.

3 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

4 Très bien.

5 Nous aimerions entendre les témoins.

6 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

7 pour le Comité :

8 Parfait.

9 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

10 Les débats d'avocats, on les entendra en temps  
11 et lieu, mais il y a des gens qui ont été visés  
12 par des subpoena, qu'ils viennent témoigner,  
13 qu'on les entende, puis que ces gens-là  
14 reprennent leur vie!

15 Les débats d'avocats, Dieu seul sait qu'on  
16 en a eu, à date, et on... on s'attend à en  
17 avoir d'autres, puis on va certainement  
18 bénéficier de la synthèse que vous ferez, à la  
19 fin de tout l'exercice.

20 Et c'est évident que maître Tremblay et  
21 maître Masson sont prêts, ils connaissent le  
22 dossier de fond en comble, je pense qu'ils  
23 n'ont pas besoin d'un meilleur "*heads up*" que  
24 celui qu'on... que vous leur donnez.

25 Alors, on va lever l'audience, bonne

1 suggestion, jusqu'à treize heures trente  
2 (13 h 30), et vous allez...  
3 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
4 pour le Comité :  
5 Bien, je vous reviens...  
6 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**  
7 Hum, hum.  
8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
9 Avec...  
10 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
11 pour le Comité :  
12 ... je - dès que j'ai des nouvelles de maître  
13 Doray, je vous reviens...  
14 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
15 Bien...  
16 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
17 pour le juge Michel Girouard :  
18 Bien, on a - on est à sa disposition, non, non.  
19 Non, non, nous, ce n'est pas...  
20 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
21 pour le Comité :  
22 ... et puis...  
23 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
24 On peut rester ici...  
25 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le Comité :

... je vous tiens au courant.

Est-ce que je pourrais, à ce moment-là, au niveau des autres témoins qui sont de l'extérieur, est-ce qu'on pourrait prévoir - parce que, là, évidemment, vu que je ne ferai pas de présentation matérielle...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... la preuve va être très courte, là, on s'entend...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... donc, est-ce qu'on pourrait prévoir faire les autres témoins à partir - parce que, là, je vais les planifier tout de suite - de demain matin...

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum, hum.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Absolument!

Le 8 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 80 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... première heure?

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Parfait!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Absolument!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Donc, ce sera fait.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Maître Tremblay?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui, j'avais... j'avais... ah, oui!

Juste un... juste un... un point de... un point de... quand vous avez dit «maître Tremblay», ou enfin, le... notre côté n'a pas envoyé de subpoena; nous avons envoyé une lettre demandant des adresses et maître Rolland nous a répondu qu'on devait démontrer la...

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**



1 Hum, hum.  
2 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
3 pour le juge Michel Girouard :  
4 ... bien, on l'a reçue - bon, on n'a pas reçu  
5 les adresses, en tous les cas...  
6 **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**  
7 pour le Comité :  
8 Pardon, je ne sais pas...  
9 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
10 pour le juge Michel Girouard :  
11 ... des témoins.  
12 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
13 Ah, bien, là...  
14 **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**  
15 pour le Comité :  
16 ... de quoi vous parlez...  
17 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
18 pour le juge Michel Girouard :  
19 Bien...  
20 **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**  
21 pour le Comité :  
22 ... Maître Tremblay, je m'excuse!  
23 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
24 Écoutez, là...  
25 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le juge Michel Girouard :

On va sortir la lettre.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum.

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

Je ne me souviens pas de cette correspondance-  
là...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Là, on va... on va vous la sortir.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Non, c'est très vrai!

C'est...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Écoutez, là : le...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bien...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... le Comité vous a avisé qu'il avait des  
formulaire d'assignation à témoin, pour votre

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

utilisation.

Si vous n'en - si vous ne vous êtes pas prévalu de cette possibilité-là, ne blâmez pas maître Rolland!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bien, c'est... nous, on réfère à l'article de la loi qui dit que vous devez nous donner les adresses des témoins; en tout cas, peut-être que j'ai mal lu, Monsieur le Juge, je m'en excuse!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Êtes-vous en train de dire à ce Comité d'enquête, Maître Tremblay...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... que, parce que vous n'avez pas obtenu, du Comité...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

C'est maître Doray, je m'excuse!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Oui, bien, là, là...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... les adresses des témoins que vous voulez convoquer, que c'est pour ça que vous n'avez pas demandé de subpoena?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Ah, mais... mais il faut... à qui on... à qui on va les signifier?

Madame... madame...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bien, découvrez... découvrez les adresses de ces gens-là par vos propres moyens!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bien, ce n'est pas ça que la loi dit!

En tout cas!

Écoutez : c'est... c'était...

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Le manuel dit...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bien, c'est ça.

Bien, non, ça, c'est... on essaie de

1 suivre ça à la lettre, puis on est toujours de  
2 travers!

3 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

4 pour le juge Michel Girouard :  
5 C'est dans le manuel.

6 Manuel... doit communiquer les noms et les  
7 adresses, manuel... article 37, du manuel...

8 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

9 pour le juge Michel Girouard :  
10 Ils nous avaient demandé de respecter ça.

11 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**  
12 Hum.

13 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

14 pour le juge Michel Girouard :  
15 3.7 du manuel.

16 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**  
17 Hum, hum.

18 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
19 Oui.

20 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

21 pour le juge Michel Girouard :

22 **«Le Comité devrait, avant  
23 l'audition...»**

24 Là, il est parti, lui, là, je... ça  
25 m'embête de parler pendant qu'il n'est pas là,

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

là.

*«... les noms et adresses de tous les témoins qui ont une connaissance des faits pertinents, ainsi que des déclarations...»*

Alors... alors :

*«Chers confrères, Madame - maître Marc-André de...»*

Et on a reçu une réponse - je pensais que la réponse avait été signée par maître Rolland.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Quel témoin et quelle adresse vous manquent?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Madame, à qui on voulait envoyer un subpoena lui demandant un certain nombre de choses...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Madame a été sommée par... par subpoena, elle va... elle va se présenter.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Non, mais c'est le "*duces tecum*"!

On a donc de la misère à se comprendre!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Ah, non, je comprends!

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Elle va arriver avec rien!

Elle va arriver avec rien; moi, j'aimerais ça pouvoir lui dire : «Amenez ceci, ceci, cela avec vous»!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Le "*duces tecum*"!

Il y a maître Sabourin - maître Sabourin, vous avez... lui, il est... il est facile à rejoindre!

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

On n'a pas son adresse.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Mais...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Avez-vous demandé à maître Rolland l'émission d'un subpoena "*duces tecum*"?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

On a demandé : «Voulez-vous, s'il vous plaît,

1 nous donner les adresses, pour qu'on puisse  
2 envoyer un "*duces tecum*"?»!

3 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**  
4 Ah!

5 **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**  
6 pour le Comité :  
7 Je m'excuse, je n'ai rien reçu!

8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
9 Maître Rolland n'a reçu aucune demande à cet  
10 égard.

11 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
12 pour le juge Michel Girouard :  
13 Bien oui!

14 Il y a même le courriel où elle dit  
15 qu'elle doit... qu'elle doit - on doit avancer  
16 les frais!

17 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
18 Maître Rolland?

19 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
20 pour le juge Michel Girouard :  
21 Bien, c'est...

22 **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**  
23 pour le Comité :  
24 Il y a effectivement un courriel qui a été  
25 envoyé aux parties, en disant tout simplement



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

que c'était...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Mais c'était suite à notre lettre!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Un instant, Maître Tremblay!

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

Oui.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bien oui!

Ah, très bien!

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

Ce que je peux dire au Comité, c'est que le seul courriel qui émane de ma part a été envoyé aux parties, les informant que le Comité n'avait pas l'intention d'émettre de subpoena, à moins d'une demande expresse de la part des parties; le cas échéant, les frais devront être avancés par les parties.

En résumé, c'était le courriel.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Voilà!

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

Et je n'ai reçu aucune autre demande...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Mais c'était suite à une demande de respecter,  
de donner les adresses!

Un huissier va aller où, lui?

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Si vous cherchez un ajournement des  
procédures...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Je n'en veux pas de ça!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... sur ce fondement-là, il sera très mal  
accueilli!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Je n'ai pas demandé ça du tout!

Je veux juste que le dossier montre que  
j'ai demandé des adresses que je n'ai pas eues;  
c'est tout!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le 8 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 91 -

1 La séance est levée, on attend, lorsque maître  
2 Gravel sera ici, on reviendra - on nous avisera  
3 et on reviendra.

4 \* \* \* \*

5 - ADVENANT 10 h 26,  
6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE -

7 \* \* \* \*

8 - ADVENANT 11 h 11,  
9 REPRISE DE L'AUDIENCE -

10 \* \* \* \*

11 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
12 Maître Gravel?

13 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

14 pour le Comité :

15 Monsieur le juge, maître Doray, cet après - il  
16 s'excuse, parce que, cet après-midi, il a une  
17 affaire judiciaire, une affaire qu'il ne peut  
18 pas déplacer, par contre, il sera ici à neuf  
19 heures (9 h), demain matin.

20 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

21 O.K.

22 Alors, nous, je pense qu'on avait convenu  
23 que les audiences...

24 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

25 pour le juge Michel Girouard :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Neuf heures et demie (9 h 30).

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... débuteraient à neuf heures et demie (9 h 30).

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Non, bien, je voulais dire : il va être ici...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... pour donner la chance aux avocats de...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... à neuf heures (9 h), pas dans le sens que... pour commencer plus tôt...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... mais il va être... je vous ai...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bon.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... répété ce qu'il m'a dit!

Prenez pour - il va être là, pour l'audience, à neuf heures et demie (9 h 30)!

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
Neuf heures et demie (9 h 30)...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :  
Ça va.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
... maître Doray.

Bon.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :  
Et, deuxièmement, vous voyez, quand des...  
quand des procureurs se parlent, alors, maître  
Sabourin, volontairement, sans qu'on lui avance  
les frais, le... maître Sabourin va venir au  
moment opportun et on va le savoir plus  
précisément demain, mais très certainement  
cette semaine.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
Merci!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :  
Ça, c'est une autre chose de réglée.

Pour... comme je vous ai dit, Monsieur le  
Juge, pour le témoin L.C., le témoin Cloutier,  
tout le monde va être disponible demain matin,

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

première heure.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bravo!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Alors, demain, on pourrait... moi, je... moi, j'anticipe être capable de faire toute ma preuve demain.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

Bon.

Alors, jeudi matin, maître Paule Veilleux doit plaider devant la Cour d'appel, à Québec, alors, jeudi, les audiences débiteront à treize heures trente (13 h 30).

Alors, que peut-on accomplir aujourd'hui, de plus?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

De plus, bon.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Je dois dire que la... la synthèse de maître Doray, on ne l'a pas encore dans une forme...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... acceptable.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Alors, mon confrère m'a montré, tantôt, les...  
les pages, et je voulais les regarder  
attentivement avec nos collègues, et on aura un  
document sur lequel on va...

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

C'est ça.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... être d'accord, ça va être - ce bout-là va  
avancer...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... aujourd'hui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Moi, j'ai... je voudrais coter ce document-là,  
pour identification...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le juge Michel Girouard :

Hum.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... pour le moment, il est possible que maître Doray dise quelque chose qui ferait en sorte que notre recherche de la vérité devrait s'arrêter à ce document-là, alors, je veux entendre - on veut entendre le... maître Doray, sur cette question-là.

Alors, ce sont là...

Est-ce qu'il y a d'autres documents qui devraient faire partie de ce... de ce dossier-là, auquel tout le monde pourrait se référer, en cours de route, en révision judiciaire, à la Cour d'appel, à la Cour suprême du Canada?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Bien, en fait, le seul autre document, c'est... c'est la... je reviens avec la demande que j'avais faite, à mon confrère, au niveau de la lettre à laquelle réfèrent les notes sténographiques, sur la lettre qui aurait été transmise, pour contester le rapport Doray.

Dans la mesure où il n'est pas... dans la mesure - je l'ai invité à me le communiquer,



1           mais dans la mesure où il n'est pas disposé à  
2           le faire, bien...

3           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

4           C'est le cas que vous n'êtes pas disposé à  
5           communiquer cette lettre-là à maître - à  
6           l'avocat du Comité?

7           **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

8           pour le juge Michel Girouard :

9           Parce que c'est toujours la même chose : elle  
10          réfère à des événements antérieurs, elle réfère  
11          à des... à des entretiens entre avocats, elle -  
12          c'est... c'est réouvrir tout cet aspect...

13          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

14          Non.

15          **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

16          pour le juge Michel Girouard :

17          ... du premier dossier.

18          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

19          Non, la... la seule chose qui nous  
20          intéresserait...

21          **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

22          pour le juge Michel Girouard :

23          Alors, la réponse est «non».

24          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

25          ... vraiment, ça serait si vous avez envoyé une

1 lettre, au Conseil canadien de la magistrature,  
2 au nom du juge Girouard, pour contester la  
3 véracité ou l'exactitude des propos de maître  
4 Doray, dans sa synthèse, nous voulons voir  
5 cette lettre-là.

6 Si vous ne produisez pas cette lettre-là,  
7 il y a une inférence évidente à tirer.

8 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

9 pour le juge Michel Girouard :

10 Bien, alors, vous voyez!

11 Vous voyez dans quoi on s'embarque, là!

12 On... ça commence illégal, puis à cause  
13 que ç'a commencé illégal, on est obligés de  
14 continuer dans l'illégalité.

15 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

16 Pas du tout, Maître.

17 Vous avez compris mon commentaire...

18 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

19 pour le juge Michel Girouard :

20 Non, non!

21 Je le sais, mais ce que je veux dire...

22 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

23 Bon.

24 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

25 pour le juge Michel Girouard :

1 ... quand on ouvre - quand on entr'ouvre la  
2 porte - c'est comme le secret professionnel -  
3 quand on entr'ouvre la porte, moi, ce que je  
4 vous dis, c'est d'abord : la lettre n'est pas -  
5 la lettre est envoyée à maître Doray, elle  
6 n'est pas envoyée au Conseil canadien de la  
7 magistrature!

8 La lettre est envoyée à maître Doray!

9 Puis elle est envoyée la journée où son  
10 rapport est envoyé au Conseil de la  
11 magistrature, point!

12 Et, ça, c'est une... c'est... et il n'y  
13 avait rien à faire, la lettre était déjà  
14 partie, c'est une protestation.

15 Donc, le rapport Doray était déjà parti.

16 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

17 pour le juge Michel Girouard :

18 Et ce n'est pas non plus...

19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20 J'ai dit ce que j'avais à dire.

21 Bon!

22 Alors, là, on revient; quoi d'autre qu'on  
23 peut accomplir aujourd'hui?

24 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

25 pour le juge Michel Girouard :

1 Bien, là, on va essayer de travailler sur le...  
2 sur les éléments du rapport synthèse, que - ce  
3 que vous nous avez demandé de faire.

4 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
5 Vous allez faire ça aujourd'hui, mais...

6 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

7 pour le juge Michel Girouard :

8 Oui, oui, absolument!

9 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

10 ... vous n'avez pas besoin du Comité pour ça,  
11 là.

12 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

13 pour le juge Michel Girouard :

14 Non, du tout.

15 Non, non, non.

16 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

17 Vous êtes d'accord, Maître Tremblay?

18 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

19 pour le juge Michel Girouard :

20 Oui, oui, oui.

21 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

22 Oui.

23 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

24 pour le Comité :

25 Alors...

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Maître Gravel?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... en fait, Monsieur le Juge, pour aujourd'hui, je... dans la mesure où, moi, je ferai ma synthèse à la fin, comme on a discuté tout à l'heure, je voudrais bien...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

On a enlevé le vent dans vos voiles, là, un peu, là, je pense, là!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Mais c'est correct, parfois, c'est bien que la mer soit calme!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Mais... mais...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bien dit!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Mais...

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bien dit!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... disons que si, ça, c'est reporté à plus tard, pour aujourd'hui, ça ferait le tour, puis on va...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Maître Tremblay, vous êtes d'accord qu'on lève la séance et qu'on revienne demain matin à neuf heures trente (9 h 30)?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Ça va, Monsieur le Juge!

Puis on vous assure de travailler de façon utile au dossier cet après-midi.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Merci!

Alors, à demain matin, neuf heures trente (9 h 30)...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Merci!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... les audiences reprendront.

Le 8 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 103 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :  
Dix heures trente (10 h 30)?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :  
Demain matin, neuf heures trente (9 h 30).

Merci!

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :  
Neuf heures trente (9 h 30).

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :  
Oui.

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Merci!

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :  
Neuf heures trente (9 h 30) ou dix heures  
trente (10 h 30)?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :  
Neuf heures trente (9 h 30).

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :  
Neuf heures trente (9 h 30)!

Le 8 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 104 -

\* \* \* \*

- ADVENANT 11 h 18,  
L'AUDIENCE EST SUSPENDUE  
AU 9 MAI 2017, À 9 h 30 -

\* \* \* \*

Je soussigné, ROGER BÉDARD, sténotypiste  
officiel, certifie sous mon serment d'office  
que la preuve qui précède est la transcription  
exacte et fidèle de mes notes sténotypiques.

---

ROGER BÉDARD, s.o.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25